

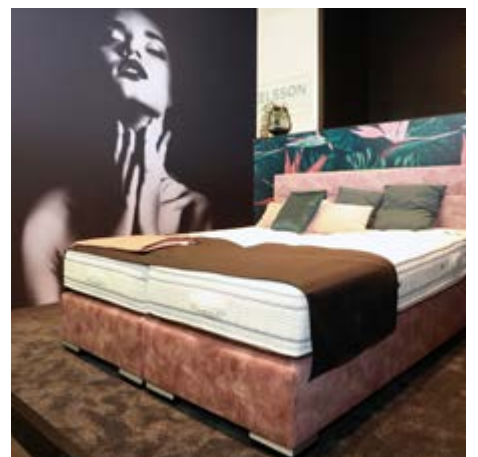


SALON DU MEUBLE
BRUXELLES

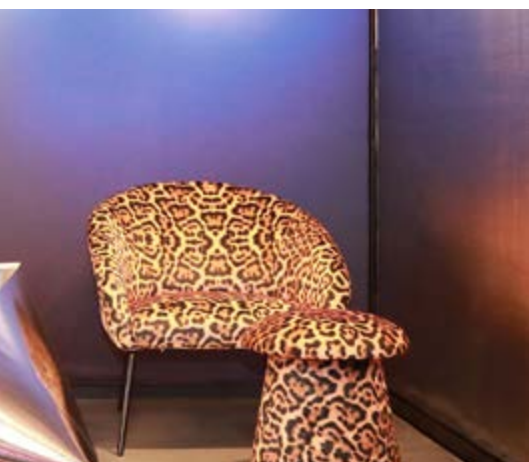


SALON DU MEUBLE BRUXELLES

8 - 11 NOV 2020

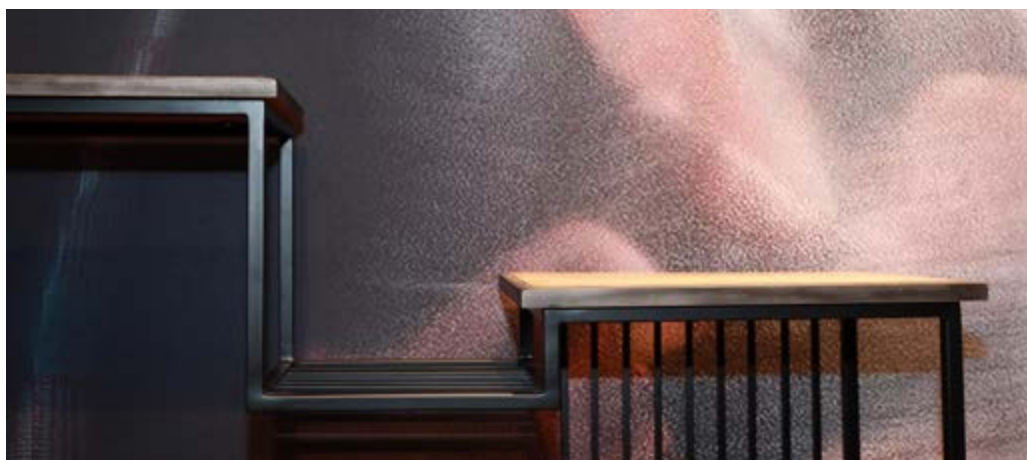
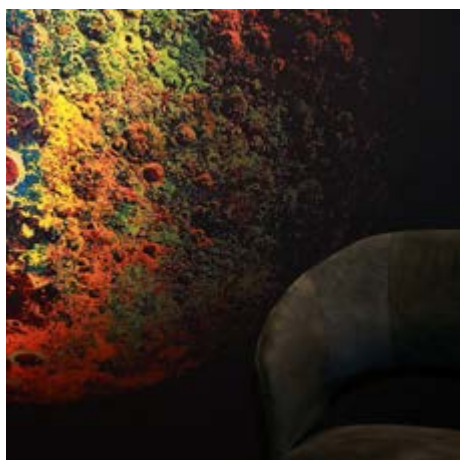


BRUSSELS EXPO
WWW.SALONDUMEUBLE.BE



“ Tout comme l’année dernière, le salon a été très concluant. Le nombre de visiteurs et la qualité étaient au rendez-vous. Nous avons donc reçu de multiples commandes et rencontré énormément de nouveaux clients potentiels ! ”

– Livingfurn



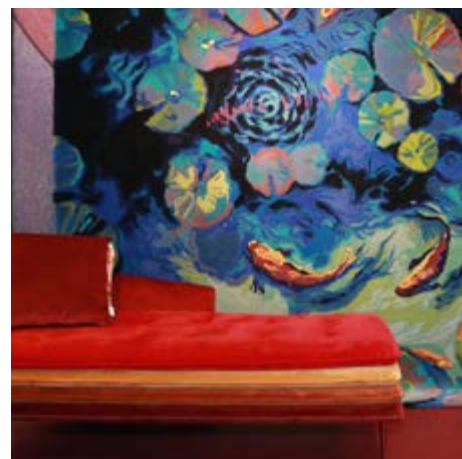
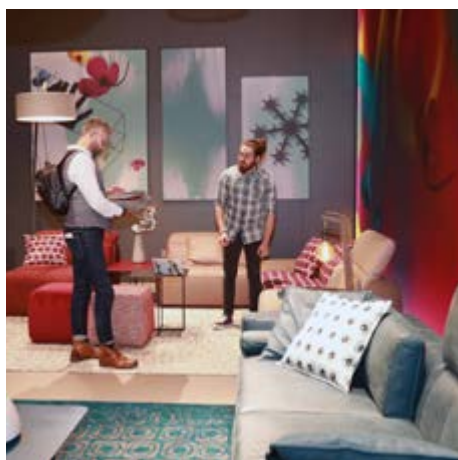
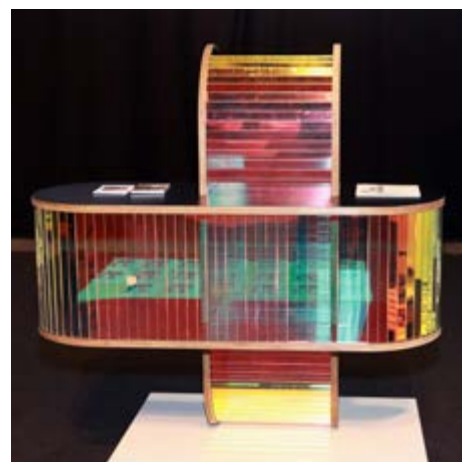
“ À Bruxelles, nous trouvons les bons acheteurs et l’organisation est parfaite. Pour l’édition 2019, nous avons doublé notre chiffre d’affaires de 2018. Que demander de plus ? ”

– Akante



“ Un salon absolument fabuleux, nous avons été très occupés avec nos nombreux clients belges et internationaux ! ”

– HTL Manufacturing



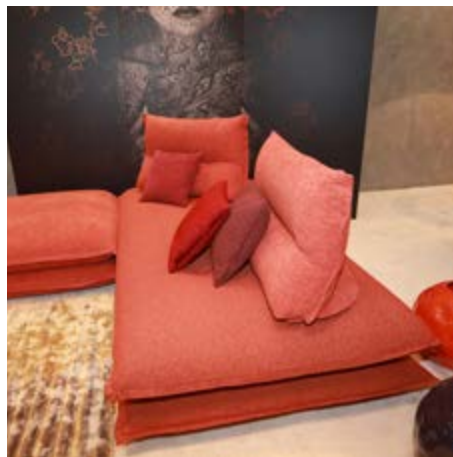
“ Nous avons passé d’excellents moments à Bruxelles. De toutes nos participations à divers salons, cette édition s’est avérée être la meilleure. Nous avons reçu environ 120% des principaux clients que nous attendions sur notre stand, avec à la clé un excellent résultat commercial.”

– Poldem



SALON DU MEUBLE
BRUXELLES

SALON DU MEUBLE BRUXELLES - 8 > 11 NOV 2020
4 jours exceptionnels avec une **excellente fréquentation**
et une superbe offre de **collections commerciales**



le salon est de plus en plus **international**, avec des visiteurs venant de 52 pays (65.62% de visiteurs étrangers)

une **politique d'invitation VIP** forte garantit la qualité du public

- Allemagne/Autriche/Suisse : le marché en plus forte croissance avec de grands groupements
- très belle participation des Pays-Bas (environ 27%)
- les centrales d'achat françaises se rendent fidèlement en Belgique, mais aussi de nombreuses petites boutiques indépendantes

VISITEURS

Environ 20.000 visiteurs et visiteuses de qualité, originaires de différents pays : Belgique, Pays-Bas, France, Royaume-Uni, Irlande, Allemagne, Suisse et Scandinavie. Un salon agréable et accueillant, qui se caractérise par une offre VIP forte et une ambiance décontractée, de sorte que les acheteurs se sentent véritablement les bienvenus et sont encouragés à acheter.

2019 : **18.994** visiteurs
- soit + **3.57%** par rapport à 2018 - issus de 52 pays, dont 18 non-européen

✓ **74,9%** acheteurs

- 65 % magasins de meuble
- 3 % centrales d'achat
- 9 % magasins de lits et literie
- 11 % architectes d'intérieur
- 12 % autres acheteurs

🛒 **18,7%** fournisseurs

- fabricants
- agents
- représentants
- sous-traitants

👤 **6,4%** divers

- presse
- ambassades
- designers

502 UK/IE 2,64%

1.394 DE/AT/CH 7,34%

2.744 FR 14,45%

5.216 NL 27,46%

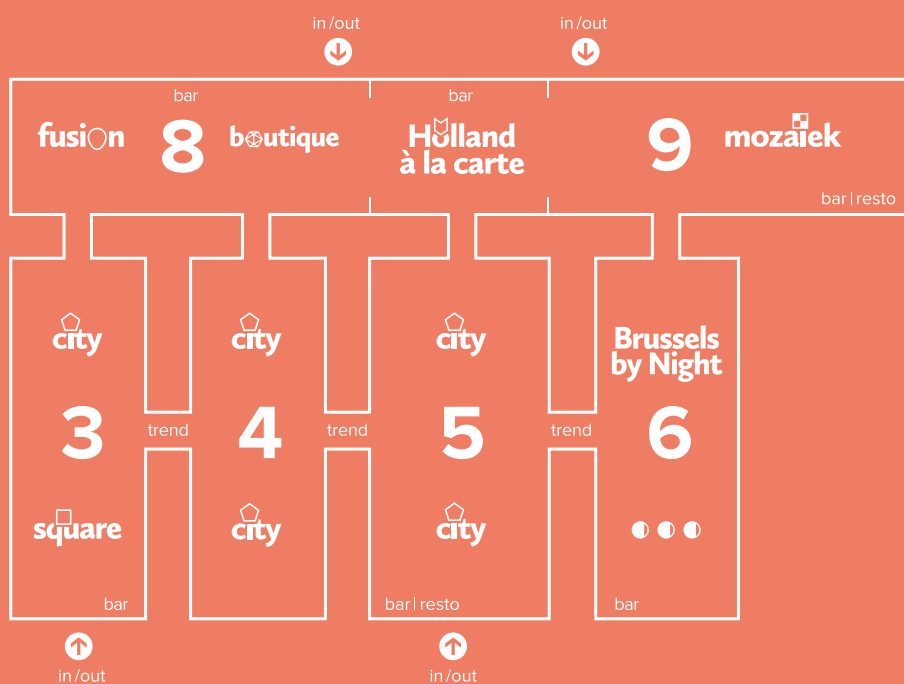
6.531 BE/LUX 34,38%

2.607 divers 13,73%

SEGMENTATION CLAIRE

Une segmentation à la mesure des visiteurs et un format de salon clair et intéressant pour les acheteurs. Ainsi, les exposants fixes et les nouveaux venus sortent immédiatement du lot au Salon du Meuble de Bruxelles.

63.000 M²
SUPERFICIE TOTALE EN 2019



City

Trois halls de meubles branchés et contemporains fabriqués par des marques internationales d'excellence.

Brussels by Night

La référence européenne pour le confort de sommeil. Un hall entier réservé aux spécialistes du sommeil.

Fusion

Dans ce hall à l'ambiance particulière, les collections rustiques et romantiques sont rehaussées par des accessoires de maison et de la décoration.

Mozaïek

Ici, le segment d'entrée de gamme du marché est présenté de manière de plus en plus attrayante, dans une gamme de collections à la mode aux prix modiques.

Square

Un forum de design accessible qui offre une alternative aux grandes marques internationales. Présenté sous la forme d'un concept de construction de stand complet, il garantit une participation aisée au salon.

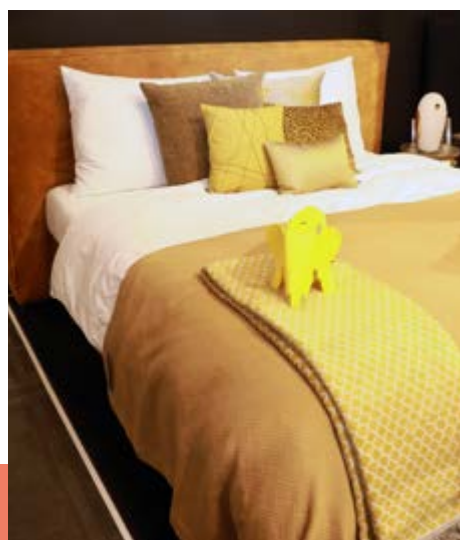
Le bar central avec son atmosphère décontractée sert de point de rencontre.

Holland à la carte

Un concept complet des fabricants néerlandais, qui sont en terrain connu à ce salon majeur du Benelux. Et ce dans la décoration inspirante du Patio.

Boutique

Accessoires et décoration pour la maison. Ils sont inextricablement liés au mobilier et à l'intérieur. C'est pourquoi ces collections font également partie intégrante de notre offre.



les efforts de l'organisation trouvent un écho chez les exposants, qui se distinguent par des **stands élégants** et une **offre originale**





un **beau et élégant**
salon, soigneusement
décoré dans son entièreté

EXPOSANTS

Une offre commerciale représentative des collections belges et européennes, qui allie la fonctionnalité de l'Europe du Nord avec la créativité de l'Europe du Sud.

Une gamme variée, basée sur la valeur commerciale en magasin. Un assortiment de qualité, regroupant l'ensemble du secteur belge du meuble et une sélection des meilleurs fabricants européens, principalement dans le moyen de gamme.

Nous proposons un service complet : de l'installation de simples murs à des stands préfabriqués, de l'éclairage, de la moquette, des plantes, des lettrages.... Un vadémécum contenant tous les détails suivra après l'inscription.



274 exposants
18 nationalités
différentes

109	BE	39,78%
70	NL	25,55%
21	IT	7,66%
18	DE	6,57%
11	FR	4,01%
45	divers	16,42%

Le Salon du Meuble de Bruxelles, c'est :

- un forum de haut niveau organisé de manière professionnelle, où l'on peut faire de bonnes affaires dans une ambiance conviviale
- une équipe expérimentée à la tête de l'organisations, présentant service personnalisé, implication, coordination et suivi; tant de qualités qui garantissent une participation agréable
- une campagne forte et professionnelle qui attire le public idéal et crée un pont entre l'offre et la vente



 **LES BALTHAZAR
AWARDS STIMULENT
ET ENCOURAGENT
L'INNOVATION**

toutes les infos sur | www.salondumeuble.be/inspiration/balthazars

FACILEMENT ACCESSIBLE

Le Salon du Meuble de Bruxelles est un **évènement international** important dans le domaine du meuble.

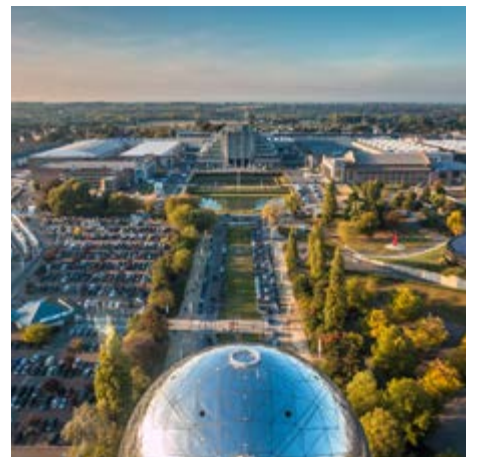
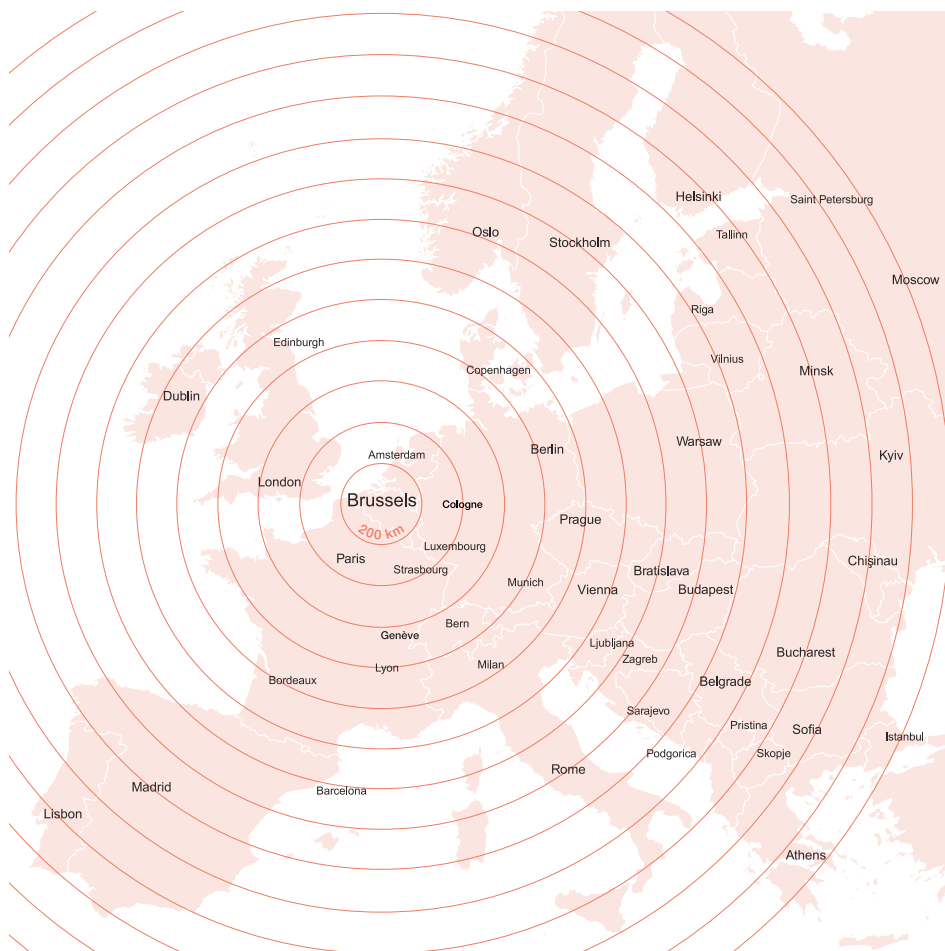
Véritable carrefour de cultures, Bruxelles est une ville qui rassemble à la fois le nord et le sud de l'Europe. On y trouve des acheteurs venus de toute l'Europe, qui se réunissent dans une ambiance décontractée, propice aux achats.

La conséquence ? Des résultats de vente positifs sur le court et le long terme. Les commandes sont passées directement sur le salon ou par la suite, et se déroulent très facilement grâce à l'impulsion donnée par Bruxelles.



Bruxelles est une **ville vivante**, attrayante et **facilement accessible**

Sa position centrale lui garantit une liaison simple avec toutes les zones d'Europe. La capitale européenne offre un vaste éventail de restaurants et hôtels de qualité, abordables, et dans un cadre à la fois convivial et international.



**SALON DU MEUBLE
BRUXELLES**

Allée Hof ter Vleest 5 b7
1070 Bruxelles, Belgique
T +32 2 558 97 20
F +32 2 558 97 30
adm@salondumeuble.be
www.salondumeuble.be



CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Redevance de stand: € 81/m² (*) (uniquement la surface)
Concept global
Segment design au Square: € 140/m² (*)
Frais de dossier: € 300
Page dans le catalogue et sur le site web: € 150
Assurance obligatoire: € 1,20 /m²

(*): réduction en cas de réservation avant le 15/05/2020 : -10 €/m²

Intéressé par un stand clés en main ?

DONNÉES CATALOGUE

Idem 2019 À utiliser comme adresse de correspondance Spécialiste du marché contractuel Page supplémentaire dans le catalogue (150 €/page)

NOM DE FIRME (pour catalogue)

Table with 3 columns: RUE+N°, CODE POSTAL, LIEU; PAYS, TEL, FAX; E-MAIL, WEBSITE

COORDINATEUR (Champs obligatoires)

NOM GSM E-MAIL

DONNÉES DE FACTURATION

Idem 2019 À utiliser comme adresse de correspondance

NOM DE FIRME (pour facturation)

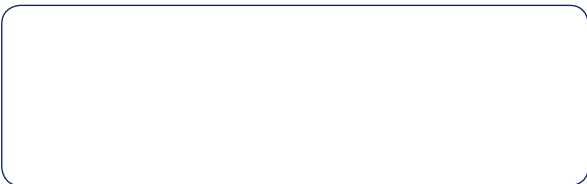
Table with 3 columns: RUE+N°, CODE POSTAL, LIEU; PAYS, E-MAIL FACTURATION, TVA; TEL, FAX, FONCTION

SOUSSIGNE (NOM)

- S'inscrit pour m² au Salon du Meuble Square du 8 au 11 novembre 2020,
Déclare que la signature de ce document fait preuve de confirmation définitive de la prise de connaissance et du consentement du règlement général ci-dessous,
Déclare que cette demande est transposée dans un contrat irrévocable de participation au moment de l'acceptation de la demande par le Salon du Meuble et aux conditions du règlement général,
Déclare que les délais de paiement, repris en l' Art. 8 du règlement général, seront respectés.

CACHET DE LA FIRME

Fait à Le / / 2020



Le soussigné déclare être mandaté et autorisé à signer la présente demande d'inscription et s'engage personnellement à l'exécution des obligations entraînées par la signature de cette inscription.

SIGNATURE

RÈGLEMENT GÉNÉRAL 83È ÉDITION

1. ORGANISATEUR

Le Salon du Meuble - Bruxelles est organisé par l'asbl 'Salon International du Meuble-Bruxelles', ci-après dénommé 'le Salon du Meuble'.

2. PARTICIPATION

Sont admis au Salon : les fabricants et fournisseurs de produits destinés à être vendus par les négociants en meubles et les décorateurs d'intérieur, ou qui sont considérés comme sous-produits pour le négoce du meuble.

3. L'EMPLACEMENT

L'emplacement est la surface d'exposition mise à la disposition du participant, définie en mètres carrés.

4. REDEVANCE DE STAND

La redevance de stand comprend la somme due pour l'utilisation de l'emplacement et pour les services généraux, conformément au contrat entre le participant et le Salon du Meuble.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Frais de dossier : € 300. Redevance de stand : € 81 /m². Surface minimale de 30 m². Le raccordement électrique et l'assurance (€ 1,20 /m²) sont obligatoires.

6. CONCEPTS GLOBAUX

Le prix de nos concepts globaux comprend la location du stand ainsi que sa construction, en vertu du concept choisi.

7. FRAIS FACULTATIFS

Pour toute commande de marchandises, services et/ou prestations techniques, le vademecum vous sera envoyé après votre inscription.

8. FACTURATION ET PAIEMENT

- Les factures doivent être payées par virement (code IBAN BE 09 4352 2515 4157 - BIC KREDDE33).
Nous n'acceptons pas les chèques.
Tous les frais bancaires sont à la charge du client.
Chaque facture doit être payée endéans les 15 jours.
Après le 15 septembre, toute facture doit immédiatement être payée.

L'exposant pourra occuper son stand uniquement après paiement de la totalité des frais de participation, d'assurance, de frais de dossier et des services commandés.

9. RETARD DE PAIEMENT

Sur toute somme impayée dans les délais convenus il est dû, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt de 1 % par mois ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 15 % avec un minimum de € 50,00.

10. INSCRIPTION

Le formulaire d'inscription doit être complété et signé par l'exposant, puis être envoyé au Salon du Meuble. Il vaut alors comme engagement définitif de la part de l'exposant.

11. ATTRIBUTION DES STANDS

L'organisateur détermine le lieu et la forme de l'emplacement. Lors de l'attribution des stands, le Salon du Meuble peut regrouper les exposants selon certains critères.

12. ASSURANCE

L'assurance "tous risques" est obligatoire et à charge de l'exposant. Elle doit être souscrite auprès de l'assureur désigné par le Salon du Meuble (voir vademecum).

Un exemplaire de ces polices sera envoyé sur simple demande de l'exposant. Les franchises et les exclusions dans ces polices restent à charge de l'exposant.

13. ACCES AU SALON DU MEUBLE

Ont uniquement accès au Salon du Meuble - Bruxelles, les professionnels en possession d'une carte nominative délivrée par le Salon du Meuble et réservée aux professionnels de l'ameublement.

14. PUBLICITE

Media Expo est le partenaire exclusif du Salon du Meuble pour toute forme de publicité en dehors des stands.

15. PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Conformément au Règlement général des mesures de sécurité contre les incendies, établi par la direction de Brussels Expo, les exposants sont tenus de respecter les prescriptions légales en matière de sécurité incendie ainsi que les prescriptions particulières en la matière.

16. INTERDICTION DE FUMER

L'interdiction générale de fumer est de rigueur dans les espaces d'exposition réservés aux salons professionnels et grand public.

17. INSTALLATIONS ELECTRIQUES - CONTROLE ET RESPONSABILITES

Toutes les installations électriques situées sur les stands doivent être conformes au Règlement général relatif aux installations électriques et aux prescriptions du règlement spécial du service d'électricité de Brussels Expo.

18. AUTORISATION SPECIALE

Aucune marchandise ne peut entrer ni sortir pendant la durée du Salon, sauf autorisation écrite du Salon du Meuble.

19. PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Le Salon du Meuble Bruxelles traite toutes les données personnelles que lui communiquent le Candidat-exposant et l'Exposant conformément à la législation européenne relative à la protection de la vie privée et à la Privacy Policy du Salon du Meuble Bruxelles.

20. TOUS DROITS RESERVES

Toute reproduction du site web ou du catalogue est formellement interdite sans autorisation écrite préalable du Salon du Meuble.

21. EVACUATION DES STANDS

Les exposants s'engagent à récupérer les emballages et déchets. A la fin du Salon les exposants laissent l'emplacement du stand dans le même état où ils l'ont trouvé.

22. CONTESTATIONS

Les exposants renoncent à tout recours contre le Salon du Meuble pour n'importe quel motif et ce pour tout dommage. L'exposant ne pourra prétendre à aucune indemnité si, par suite d'un cas fortuit ou de force majeure, le Salon du Meuble était retardé, annulé ou interrompu.